



AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **PREMIER BILAN DU SIV**

Paris, le 29 avril 2009

Le mercredi 15 avril 2009, Madame ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, lançait officiellement le nouveau Système d'immatriculation des véhicules (SIV). Après deux semaines complètes d'activité, il est possible de dresser un premier bilan du SIV (les chiffres ci-dessous couvrent la période 15 avril-28 avril inclus).

- 150 396 immatriculations ont été réalisées pendant cette période, 64,40 % d'entre elles (96861 dossiers) chez les professionnels de l'automobile (garagistes et concessionnaires habilités), 35,60 % (53535 dossiers) dans les préfectures.
- La journée du 28 avril a enregistré un nombre record d'immatriculations, avec 24083 opérations effectuées.
- Toutes les installations techniques mises en place par le ministère de l'Intérieur ont parfaitement fonctionné : les services du ministère ont même réussi, dans un temps record, à proposer une solution de rechange pour pallier la défaillance d'un réseau privé de raccordement au SIV, qui concernait 1825 professionnels de l'automobile sur près de 15000 professionnels inscrits.
- La réalisation des certificats d'immatriculation définitifs à l'Imprimerie nationale et leur envoi à domicile par « lettre suivie » se déroulent dans des délais très rapides : les cartes grises parviennent aux automobilistes après un ou deux jours en moyenne, soit nettement moins que la semaine prévue au départ.

Rappelons que la prochaine étape de la mise en œuvre du SIV se situera le 15 juin 2009, avec le basculement progressif des véhicules d'occasion dans le nouveau système. Ce basculement interviendra sans date-butoir, lors d'un changement de propriétaire ou d'adresse, ou de toute autre modification affectant la carte grise.